

Surveiller les raisons du départ des génisses

C'est vrai... En tant qu'industrie, nous demandons aux producteurs laitiers canadiens de recueillir BEAUCOUP de données sur les animaux de leur troupeau. Notre objectif principal lié à une telle collecte de données est de vous offrir des rapports et des services de grande valeur pour vous aider dans la gestion du troupeau et augmenter votre rentabilité. Ces services comprennent également les évaluations génétiques et génomiques vous permettant d'atteindre vos objectifs d'amélioration du troupeau, principalement par le biais de la sélection des taureaux et des décisions d'accouplements. Il existe aussi différents programmes de réglementation qui obligent les producteurs à consigner différents événements se produisant à la ferme et à les déclarer aux organismes responsables. Le programme Lait canadien de qualité et l'initiative proAction, gérés par les Producteurs laitiers du Canada, en sont d'excellents exemples ainsi que le Système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire (SNTSA).

Consignation pour l'ensemble du troupeau

Les producteurs laitiers canadiens consignent et déclarent l'information sur leurs animaux depuis plus de 130 ans! Au début, les éleveurs ont commencé à inscrire la date de naissance et l'information généalogique de leurs animaux dans le livre généalogique de l'association de race nationale. Au début des années 1900, le gouvernement fédéral a lancé le premier programme national de contrôle laitier, appelé Programme d'évaluation génétique (PEG), qui permettait aux producteurs de consigner les quantités de lait et de gras que leurs vaches produisaient. Plus tard, les associations de race ont lancé le programme de classification par la conformation afin d'identifier les animaux dotés d'une conformation du corps supérieure. Le besoin et le désir de recueillir de plus en plus de données dans les troupeaux partout au pays ont continué de s'accroître, procurant des avantages importants aux producteurs canadiens et à l'industrie en général.

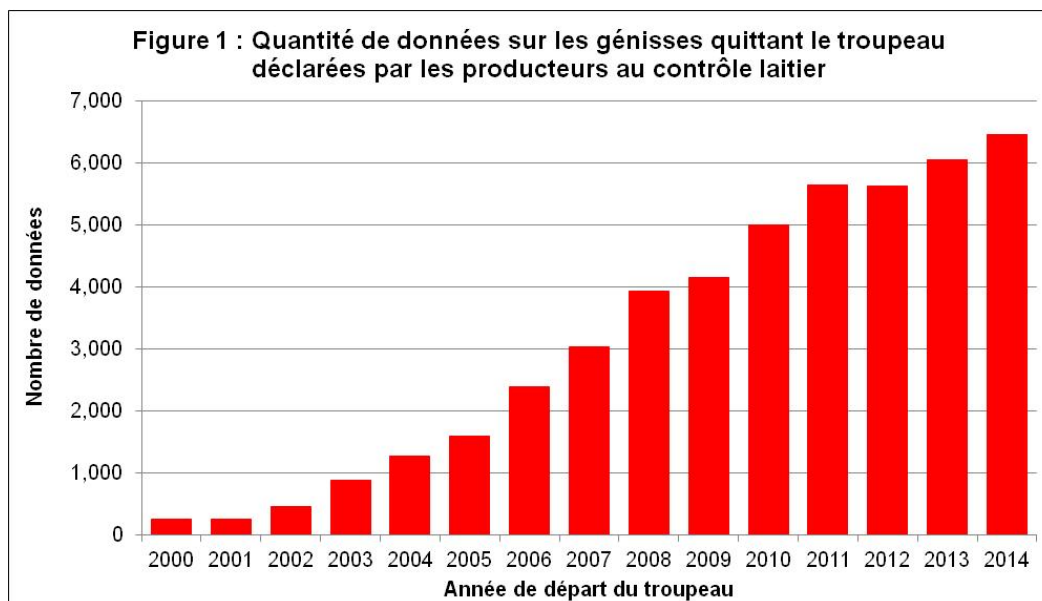
Aujourd'hui, des données plus nombreuses que jamais sont consignées par les producteurs puis transférées dans une base de données nationale au Réseau laitier canadien (CDN). La grande majorité de ces données provient d'un flux de données qui passe par deux agences de contrôle laitier, CanWest DHI et Valacta. En plus des données traditionnelles du « contrôle laitier » (rendement en lait ainsi que composants en gras et en protéine), CDN reçoit des données associées à la facilité de vêlage et la survie des veaux, à la vitesse et au tempérament de traite, à la reproduction, aux cellules somatiques, à la mammite clinique et à d'autres maladies des vaches, ainsi que la date du départ et la raison pour laquelle chaque vache quitte le troupeau. Dans le passé, l'accent était mis sur la consignation complète des événements liés à toutes les vaches laitières du troupeau, mais de nos jours, il est impératif d'avoir la mentalité « de consigner les données de l'ensemble du troupeau », incluant les génisses, de la naissance au premier vêlage.

Statut actuel de la consignation des données sur les génisses

Pour une multitude de raisons, approximativement 70 % de tous les producteurs laitiers inscrits au contrôle laitier ont décidé d'inclure les génisses dans l'inventaire du troupeau à l'intérieur de la base de données du contrôle laitier qui est transférée à CDN. Cette proportion atteint 85 % pour les troupeaux comptant au moins 50 vaches. Une des principales raisons pour lesquelles les génisses sont incluses dans l'inventaire de nombreux troupeaux est le fait que le contrôle laitier a facilité le processus d'enregistrement au livre généalogique par le biais de ses services d'enregistrement électronique. Bon nombre de propriétaires de troupeaux utilisant un système

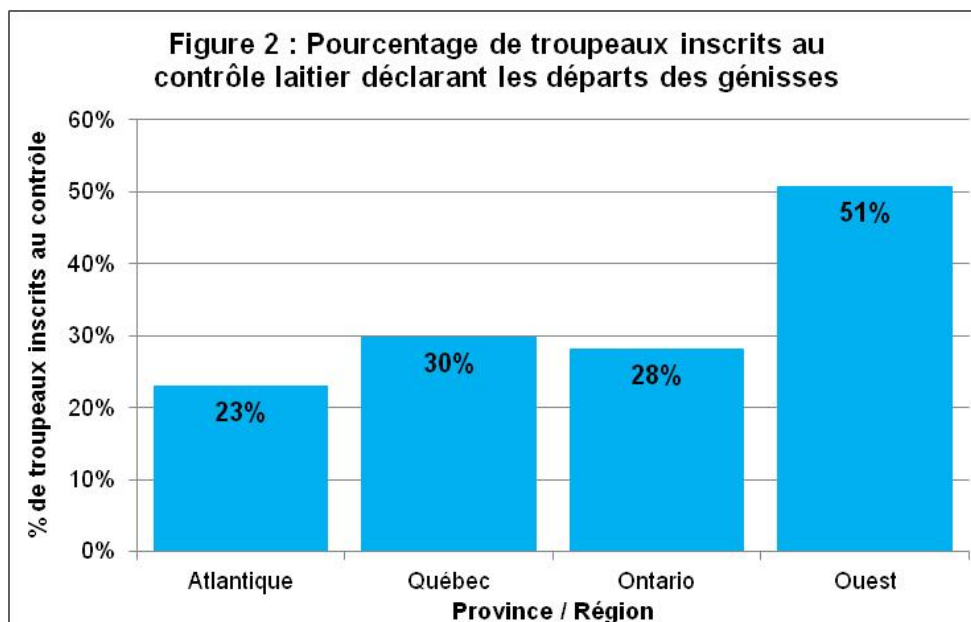
logiciel de gestion du troupeau à la ferme inscrivent aussi les génisses aussitôt qu'elles reçoivent une étiquette d'oreille et qu'elles sont identifiées de façon à consigner chaque événement, incluant les traitements administrés à chaque animal. Une fois que les données sont entrées dans le système de gestion du troupeau, les propriétaires souhaitent par conséquent maintenir un inventaire précis du troupeau. Pour ce faire, ils inscrivent aussi le moment du départ du troupeau de toutes les génisses, pour quelque raison que ce soit. Cela peut inclure les génisses vendues à d'autres producteurs, ou même exportées, mais inclut assurément les génisses qui sont mortes ainsi que la raison associée.

Il devient de plus en plus nécessaire que les producteurs consignent et déclarent au contrôle laitier toutes les dates et les raisons pour lesquelles les génisses quittent leur troupeau, comme cela se fait depuis longtemps pour les vaches. La Figure 1 indique clairement le nombre croissant de données déclarées par les producteurs au contrôle laitier concernant les génisses qui ont quitté leur troupeau avant d'avoir atteint l'âge de 12 mois, qui a atteint près de 9 500 en 2014. Parmi ces données, à peu près un tiers concernait les génisses qui ont été vendues à d'autres producteurs ou en vue de l'exportation. Les deux tiers restants étaient associés à des génisses qui ont quitté le troupeau pour une raison involontaire telle que maladie, blessure, mort, etc., ces renseignements pouvant être très utiles à l'industrie. Même si cela représente un bon début pour la consignation des données associées au départ des génisses, malheureusement, dans 60 % des cas de génisses ayant quitté le troupeau de façon involontaire, la raison indiquée était « inconnue ». Les producteurs sont encouragés à inscrire les raisons spécifiques pour lesquelles chaque génisse quitte le troupeau de façon à pouvoir surveiller les tendances dans la mortalité des génisses. Par exemple, la récente découverte de HCD, l'haplotype associé à la carence en cholestérol chez les Holstein, aurait pu être révélée plus tôt au Canada si davantage de données avaient été disponibles sur la mortalité des génisses, incluant les raisons précises.



Parmi les milliers de producteurs inscrits au contrôle laitier qui incluent les données sur les génisses dans l'inventaire du troupeau, seule une portion consigne aussi les dates et les raisons pour lesquelles toute génisse quitte le troupeau. Selon une analyse effectuée à CDN, environ 30 % de tous les producteurs inscrits au contrôle laitier consignent les données associées aux génisses qui quittent le troupeau. La Figure 2 fournit une comparaison régionale de ce pourcentage indiquant que 50 % des troupeaux inscrits au contrôle laitier dans l'Ouest canadien consignent ces événements associés aux génisses alors que cette proportion est respectivement de 23 %, 30 % et 28 % dans le Canada atlantique, au Québec et en Ontario. Le

taux plus élevé de collecte de données dans l'Ouest canadien est associé à la plus grande taille des troupeaux et à l'utilisation courante de DairyComp comme logiciel de gestion à la ferme.



Regard vers l'avenir

Il ne fait aucun doute que les producteurs laitiers canadiens recueilleront de plus en plus de données sur les génisses dans leurs troupeaux. Par exemple, la mise en œuvre de notre système national de traçabilité des bovins laitiers, dont l'application complète est prévue d'ici 2017, exigera que tous les veaux reçoivent une étiquette peu après la naissance. Pour suivre les déplacements des animaux, il sera aussi obligatoire de consigner le moment où une génisse quitte la ferme, incluant les données associées à la réforme involontaire comme la mortalité des veaux. En plus du module de traçabilité de l'initiative proAction des Producteurs laitiers du Canada, le module de biosécurité affecte aussi la consignation des données sur les génisses. Au minimum, les producteurs devront consigner les événements associés à la maladie chez les veaux, incluant la diarrhée, la pneumonie, la fièvre et la mort.

En ce qui concerne d'autres avantages de la consignation des événements associés aux génisses, incluant la date et la raison pour laquelle toute génisse quitte votre troupeau, CDN serait en mesure d'établir un système d'évaluation génétique pour la mortalité précoce des veaux. Le message principal... il existe une demande croissante pour que les producteurs recueillent les données associées aux événements de santé chez les génisses et indiquent les raisons pour lesquelles elles quittent le troupeau. Une partie de cette demande sera imposée par voie réglementaire, il semble donc sage de commencer maintenant.

Auteurs : Brian Van Doormaal, directeur général, CDN
Lynsay Beavers, coordonnatrice de la liaison avec l'industrie, CDN

Date : Novembre 2015